

Devons-nous entreprendre l'examen article par article du projet de loi? Comme il n'y a pas d'autres témoins et à moins que vous n'ayez d'autres questions à poser aux fonctionnaires du ministère, nous pourrions, si vous êtes d'accord, procéder à l'étude article par article du bill. Est-ce que c'est le désir du Comité?

M. BARNETT: Je suppose que si des problèmes étaient soulevés lors de l'étude de certains articles, le sous-ministre ou M. Currie seraient libres de nous donner les explications requises.

Le PRÉSIDENT: Je suis au service du Comité.

M. MACKASEY: Puis-je faire une suggestion, monsieur le Président? Si nous entreprenons l'étude en Comité, nous pourrions inviter M. Currie ou M. Haythorne à siéger à une place où nous pourrions les voir et les entendre de façon à ce que nous ne soyons pas privés de leurs conseils.

Le PRÉSIDENT: Si des membres du Comité ont des questions à poser à ces fonctionnaires, ils peuvent le faire maintenant.

M. MACKASEY: Vous avez dit que j'insinuais mais vous ne m'avez pas dit ce que j'insinuais. Si vous commencez à dire que j'insinue, voulez-vous s'il vous plaît continuer, afin que je sache ce que j'insinue.

Le PRÉSIDENT: Insinuez-vous que M. Currie devrait...

M. MACKASEY: Je propose, maintenant que nous entrons au stade de l'étude en Comité, que nous invitions MM. Haythorne et Currie pour que nous puissions les questionner sur des articles spécifiques du projet de loi.

Le PRÉSIDENT: C'est comme vous le voulez, messieurs. Messieurs du Comité, avant que nous ne passions à l'étude des articles, désirez-vous que nous fassions cette étude article par article à huis clos? C'est au Comité de décider.

M. KNOWLES: Il se pourrait que nous présentions un amendement, monsieur le président, et le public a le droit de regard sur le vote sur ces questions.

M. McCLEAVE: Je me demande si je puis poser une question à M. Haythorne? Nous avons eu de la correspondance à ce sujet, mais je crois que cela devrait être inclus dans le Procès-verbal.

Monsieur le président, il y a plusieurs réunions de cela, j'ai soulevé la question de la mort d'un jeune travailleur à bord d'un navire qui subissait une réfection et une réparation à un chantier privé à Halifax. J'ai informé M. Haythorne de ce problème par écrit et il a bien voulu me répondre par lettre, indiquant que le ministère de la Production de défense serait prié d'exiger à l'avenir l'application de certaines dispositions de sécurité dans les contrats comportant des travaux sur des navires de guerre dans des chantiers privés. La question que j'ai posée à M. Haythorne est celle-ci: Est-il convaincu que le Ministère accueillera favorablement cette suggestion faite par lui-même?

M. G. V. HAYTHORNE (*sous-ministre du Travail*): Monsieur le président, nous avons examiné cette question avec soin, comme vous vous en doutez d'après ma réponse.

M. McCLEAVE: Votre réponse constituait une très bonne lettre, monsieur.

M. HAYTHORNE: Merci infiniment, monsieur McCleave. Il faudra quelque temps pour que l'on puisse arranger cela avec le ministère de la Production de défense. Nous avons suggéré que cela nous semblait être un moyen pratique